

RÈGLEMENT COUPE DES MESSIEURS 2020

La Commission Sportive
Responsable Coupe des Messieurs

Jean-Pierre ARTRU
Laurence BOITE – 06 71 23 14 48

N° d'HOMOLOGATION : 50 L0 1000 196

La **Coupe des Messieurs 2020** est réservée aux Clubs affiliés à la FFT et à leurs membres MASCULINS seniors (nés en **2001** et avant), **disponibles en semaine et en soirée, de NC à 15/1, et n'ayant jamais été classés 2^{ème} série sauf pour les joueurs nés en 1960** et avant (pour lesquels il n'y a pas de limitation d'ancien classement), en possession de la **licence 2020** faisant état de l'autorisation de compétition et validée **au plus tard le 11/01/2020 pour les joueurs faisant le poids de l'équipe, et pour les remplaçants, au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il(s) participe(nt), toujours dans le respect des classements.**

RAPPEL

NOUVEAU

ATTENTION

NB : avec l'élargissement de cette compétition à tous les 3^{ème} série, chaque club veillera à ne pas engager plus d'équipes que son nombre de terrains le permet.

Tout joueur dans l'impossibilité de présenter au juge-arbitre une licence valide verra son équipe **DISQUALIFIÉE** (pour équipe incomplète) d'où **moins 1 point** pour la rencontre considérée. Les divisions sont composées selon le poids des équipes (2 meilleurs classements pris en compte pour le calcul). Les équipes d'un même club peuvent être constituées sans suivre l'ordre des classements.

RAPPEL

Pour tout point non précisé dans le règlement de cette compétition, il sera fait référence aux dispositions générales des **RÈGLEMENTS SPORTIFS du Championnat Seniors de Printemps.**

NOUVEAU

LE CLASSEMENT MENSUEL SERA APPLIQUÉ DÈS SA SORTIE EN PHASE DE POULES COMME EN PHASE FINALE

Les joueurs concernés par une évolution de leur classement ne changent pas d'équipe, mais simplement d'ordre au sein de leur équipe si nécessaire. Ils doivent rééditer leur licence, à présenter aux juges-arbitres. Les joueurs dont le classement devient supérieur à 15/1 en cours d'épreuve restent autorisés à participer aux rencontres.

I- COMPOSITION DES ÉQUIPES

1. Chaque équipe comprend, pour chaque rencontre, au moins 2 joueurs.
2. Les joueurs de simple sont désignés pour chaque rencontre par ordre de force en se basant sur le classement officiel de la FFT. Les joueurs de double peuvent être différents des joueurs de simple, et le classement d'un joueur de double peut être supérieur à celui d'un (des) joueur(s) participant aux simples.

3. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR AU SEIN D'UNE ÉQUIPE :

Le joueur remplaçant doit avoir un classement égal ou inférieur, quel qu'il soit, à celui du joueur remplacé, qu'il s'agisse des simples comme du double.

ATTENTION

Exemple : équipe 1 composée de 1 15/5 et 1 +30, équipe 2 commençant à 30/1. Pour remplacer le +30 dans la 1, on peut prendre un joueur classé de NC à +30, et pour remplacer le 15/5, un joueur classé de NC à 15/5, et ce même si le meilleur joueur de la 2 est 30/1. **Le poids initial de l'équipe, calculé à l'inscription, ne doit jamais être augmenté.**

4. Ne pourront participer à la **phase finale** que les joueurs ayant disputé au moins une rencontre de poule (en simple ou en double) dans le présent championnat, quelles que soient l'équipe et la division dans lesquelles ils ont évolué, sauf en cas de force majeure (voir règlement du Championnat Seniors de Printemps) et sous réserve de l'acceptation de la responsable de l'épreuve, à contacter.

5. **Les ententes : la Commission Sportive étudiera les demandes au cas par cas et se réserve le droit de donner ou non son aval.**

Dans le cas présent de rencontres en 3 matchs (2 simples + 1 double) : deux possibilités :

- Entente entre 2 clubs : conditions :

- o l'un des deux clubs n'a aucune équipe engagée dans le championnat considéré
- o inscription de 2 joueurs au maximum appartenant au club qui n'a pas d'équipe
- o pas de limitation de classement
- o sur une rencontre, au moins un joueur de l'équipe support de l'entente doit être aligné en même temps que l'un ou les 2 joueurs de l'autre club.

RAPPEL

- Ententes entre 3 clubs : conditions :

- o 2 des 3 clubs n'ont aucune équipe inscrite dans le championnat considéré
- o inscription d'un seul joueur de chacun des 2 clubs qui n'a pas d'équipe
- o pas de limitation de classement
- o sur une rencontre, au moins un joueur de l'équipe support de l'entente doit être aligné en même temps que l'un ou les 2 joueurs des 2 autres clubs.

II- RENCONTRES et REPORTS

Les rencontres se jouent du lundi au vendredi avec dates-butoirs fixées au vendredi à **19h30**. Toutes les parties sont disputées dans la même soirée.

Pour chacune des rencontres, les équipes disposent de 2 semaines en phase de poules et d'une semaine en phase finale.

La rencontre se déroulera obligatoirement le vendredi date-butoir à 19h30 au plus tard, si aucun accord préalable n'est intervenu entre capitaines pour l'avancer.

Une rencontre ne peut être **reportée** que pour cause d'**intempéries**. La rencontre reportée doit être jouée avant la date-butoir de la rencontre suivante, quelle que soit la phase.

Les demandes de report doivent être **IMPERATIVEMENT** signalées dans la **Gestion Sportive** (case "report" à cocher) et leur raison et la nouvelle date de rencontre (**dans le respect de la quinzaine**) notifiées par mail au Comité. La Commission Sportive procédera alors à l'enregistrement de cette nouvelle date, afin que la saisie de la feuille de matchs soit possible le moment venu.

Une équipe qui, pour toute autre raison que les intempéries, prendrait l'initiative du report d'une rencontre sans avertir au préalable le Comité et prendre l'avis du responsable de l'épreuve, se verra **disqualifiée**.

NB : C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira les balles et la feuille de matchs (à demander au Comité si nécessaire)

CALENDRIER DES RENCONTRES 2020

PHASES	JOURNEES	DATES DES RENCONTRES (au plus tard)	DATES DE RATTRAPAGE (au plus tard)	CLTS MENSUELS A PRENDRE EN COMPTE
De POULES	1 ^{ère} Journée	31 janvier 2020	13 février 2020	Du 6 janvier 2020
	2 ^{ème} Journée	14 février 2020	27 février 2020	Du 3 février 2020
	3 ^{ème} Journée	28 février 2020	12 mars 2020	
	4 ^{ème} Journée	13 mars 2020	26 mars 2020	Du 2 mars 2020
	5 ^{ème} Journée	27 mars 2020	3 avril 2020	
FINALES	1 ^{ère} Journée	10 avril 2020	16 avril 2020	Du 6 avril 2020
	2 ^{ème} Journée	17 avril 2020	23 avril 2020	
	3 ^{ème} Journée	24 avril 2020	07 mai 2020	
	4 ^{ème} Journée	08 mai 2020	14 mai 2020	Du 4 mai 2020
	5 ^{ème} Journée	15 mai 2020	22 mai 2020	

III- DÉROULEMENT DES RENCONTRES 2 SIMPLÉS et 1 DOUBLE

Les parties sont disputées sur toute surface homologuée, couverte exclusivement en cas de pluie.

Ordre des parties

- SIMPLE n°2 } ou simultanément les 2 SIMPLÉS si courts disponibles
- SIMPLE n°1 }
- DOUBLE **VAUT 2 POINTS**

RAPPEL



Format de jeu : SIMPLÉS : 2 manches gagnantes de 6 jeux avec AVANTAGES à 40A et jeu décisif en 7 points à 6/6 (format 1).

ATTENTION

RÈGLE DU DOUBLE : APPLICATION DU POINT DECISIF à 40A LORS DES 2 PREMIÈRES MANCHES et SUPER JEU DECISIF en 10 POINTS à la PLACE de la 3^{ème} MANCHE (format 4).

IV- ATTRIBUTION DES POINTS

SIMPLE n°1	1
SIMPLE n°2	1
DOUBLE	2
SCORE	4/0, 3/1 ou 2/2

Rencontre gagnée	3
Rencontre nulle	2
Rencontre perdue	1
Disqualification	-1
Forfait	-2

} Score 3/0

En phase finale, en cas de résultat nul, pour attribuer la victoire, il sera tenu compte de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes, puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

V- RÔLE DU CLUB QUI REÇOIT

1. Il prend contact avec l'équipe qui se déplace et prévoit le juge-arbitre. **Le capitaine d'une équipe ne peut en aucun cas être le juge-arbitre de la rencontre.** Le cas échéant, son équipe sera disqualifiée par la Commission Sportive (moins 1 point) quel que soit le résultat de la rencontre.
2. Il fournit trois balles neuves pour chaque partie de simple, qui serviront également pour le double.
3. Chaque capitaine doit présenter la feuille de composition de son équipe au juge-arbitre
4. L'équipe receveuse réservera un bon accueil à l'équipe visiteuse.
5. **Les clubs visités ont l'obligation de saisir la feuille de rencontre directement sur la**

ATTENTION



dans les 48 heures suivant la rencontre, soit au plus tard le DIMANCHE à minuit.

OBLIGATION aussi de saisir le juge-arbitre (pour recensement de son activité) et les capitaines d'équipes.

Le feuillet bleu est conservé par le juge-arbitre de la rencontre et les feuillets verts par les clubs.

ATTENTION

Merci d'être vigilants sur la saisie, plus encore les week-ends qui précèdent la sortie du classement mensuel car nous n'avons plus la main pour corriger les erreurs et devons en référer à la Fédération pour la mise à jour des palmarès.

NB : C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira les balles et la feuille de matchs (à demander au Comité si nécessaire)

IMPORTANT : En cas de problème et ce, quel qu'il soit, le capitaine d'équipe doit toujours prendre contact avec le RESPONSABLE de l'épreuve du Comité.

VI- RÉCLAMATIONS (voir chapitre IX du championnat Seniors de Printemps)

Elles doivent toujours être portées par écrit sur le feuille de matchs pour être recevables et adressées dès le lendemain de la rencontre au Comité, sauf fait connu postérieurement à la rencontre.

VII- SANCTIONS

1. Sanction financière

NOUVEAU

Tout forfait sera sanctionné par une amende de 50€.

2. Sanction sportive

ATTENTION

Une équipe 2 fois disqualifiée, ou 2 fois forfait, ou 1 fois disqualifiée et 1 fois forfait, sera déclarée forfait général et le classement dans la poule sera fait sans tenir compte de cette équipe.

**CE REGLEMENT RESTE SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS
A TOUT MOMENT PAR LA COMMISSION SPORTIVE.**